



STATE OF NEW YORK | EXECUTIVE CHAMBER

ANDREW M. CUOMO | GOVERNOR

Pour publication immédiate : 22 août 2013

LE GOUVERNEUR CUOMO RATIFIE LA LOI POUR RATIONALISER LES PROCEDURES DU SOIR DES ELECTIONS

Le projet de loi allège les formalités administratives des Conseils des élections de comté

Le Gouverneur de l'État de New York M. Andrew M. Cuomo a ratifié aujourd'hui un projet de loi pour améliorer les procédures du soir des élections, suivies par les conseils des élections de comté (boards of elections) (BOE) pour fermer les bureaux de vote et effectuer les comptages non officiels. En particulier, le projet de loi autorise le Conseil des élections (BOE) de la Ville de New York à utiliser des appareils portables à mémoire plutôt que des comptes écrits à la main pour rassembler les résultats non officiels et les transmettre au BOE.

« Les New Yorkais méritent une procédure électorale qui soit aussi efficace, précise et démocratique que possible », a déclaré le Gouverneur Cuomo. « Cette nouvelle loi allège les réglementations bureaucratiques, obsolètes, pour que les résultats des élections le soir soient rapportés de façon plus précise et publiés plus rapidement. Ces réformes amélioreront le processus électoral dans notre Etat cette année pour que les New Yorkais disposent d'une meilleure procédure en place lorsqu'ils voteront à l'automne. »

Selon les interprétations précédentes de la loi électorale qui était antérieure à ce projet de loi, les assesseurs des bureaux de vote devaient couper la bande de résultats consignés produite par les machines de vote électroniques pour chaque campagne par district électoral, ajouter le nombre total de votes pour chaque campagne, et transcrire ces totaux sur les résultats de vote pour chaque district électoral. Ces informations étaient ensuite transmises et saisies manuellement dans les bases de données officielles pour publication à Associated Press. Dans le passé, cette procédure a généré des erreurs et des retards dans la publication des résultats le soir des élections.

La proposition de loi ratifiée par le Gouverneur Cuomo autorise expressément les Conseils des élections à utiliser des appareils portables à mémoire qui sont déjà utilisés dans les scanners optiques des machines de vote électroniques pour stocker et transférer les résultats des élections à un site central après la fermeture des bureaux de vote. D'autres dispositions de ce projet de loi amélioreront encore les

procédures du soir des élections, en permettant, entre autres, la consolidation des résultats des bureaux de vote avec plus d'un seul district électoral.

Ce projet de loi sera en vigueur pour les élections générales de la Ville de New York.

Le Sénateur Martin Golden a déclaré : « Ce projet de loi donne au Conseil des élections de la Ville les outils nécessaires pour améliorer la procédure du soir de la publication des résultats du scrutin en utilisant les nouvelles technologies. Le public doit avoir confiance que les totaux du vote qui sont publiés sont précis et fiables. Ce projet de loi offre une procédure qui assurera à la Ville que l'objectif est atteint. »

Le Député Brian Kavanagh a déclaré : « Nous modernisons et rationalisons la manière dont les résultats seront comptabilisés le soir des élections pour assurer qu'ils seront précis et disponibles rapidement. Nous codifions - et assurons que les conseils des élections utiliseront - les meilleurs aspects des nouvelles machines de vote et leur capacité à télécharger les résultats sous forme numérique. Et nous éliminons des dispositions désuètes, comme la notion qu'il incombe au commissaire de police de nous dire qui a gagné. Je remercie le Sénateur Golden, le Président de la Commission de l'Assemblée sur les élections, Michael Cusick, et en particulier le Gouverneur et son personnel pour avoir réalisé cela en temps et en heure pour les élections de novembre. »

###

Des informations supplémentaires sont disponibles sur www.governor.ny.gov
Etat de New York | Executive Chamber | press.office@exec.ny.gov | 518.474.8418